

Biodiversité : le marchandage commence en Chine

(**Reporterre**) [Hortense Chauvin](#) le 12 octobre 2021

https://reporterre.net/Biodiversite-le-marchandage-commence-en-Chine?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_quotidienne

Lundi 11 octobre s'est ouverte en Chine la COP15, quinzième réunion de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Objectif : freiner l'érosion vertigineuse du vivant. Les 196 pays sont divisés.

C'est une « COP » dont on parle peu. Elle peut pourtant être comparée, en termes d'importance pour la biodiversité, à l'[Accord de Paris](#) pour le climat. Lundi 11 octobre, la quinzième "Conférence des parties" de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15) s'est ouverte à Kunming, en Chine. L'objectif des 196 membres : adopter un nouveau cadre d'action pour la sauvegarde de la biodiversité. Les résolutions adoptées au terme de ces négociations, qui devraient s'achever au printemps 2022, feront office de feuille de route pour les dix prochaines années.

L'enjeu est de taille : le [dernier rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques](#) montre qu'un million d'espèces animales et végétales — plus d'une sur huit — risquent de disparaître au cours des prochaines décennies. Ce document de 1 500 pages, élaboré pendant trois ans grâce aux contributions de 450 experts, compile des chiffres plus accablants les uns que les autres. Au cours des cinq dernières décennies, la biomasse des animaux sauvages a diminué de 82 %. 40 % des espèces d'amphibiens, 33 % des récifs coralliens et un tiers des mammifères marins sont menacés d'extinction. 75 % du milieu terrestre est aujourd'hui « *sévèrement altéré* » par les activités humaines. Le taux actuel d'extinction des espèces, conclut le rapport, est 10 à 100 fois supérieur à la moyenne des dix derniers millions d'années.

Le but de cette COP est de définir des objectifs internationaux permettant de freiner au moins partiellement cette hécatombe. Le travail entamé cette semaine à Kunming n'est qu'une première étape. La COP15 ayant déjà été reportée deux fois en raison de la pandémie de Covid-19, l'idée de ce sommet automnal est avant tout de « *relancer la dynamique politique* », dit Juliette Landry, spécialiste de la gouvernance internationale de la biodiversité à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). Jusqu'au 15 octobre, seules des discussions virtuelles entre les représentants des États auront lieu. La reprise des négociations n'aura lieu qu'en janvier, en Suisse, avant l'adoption définitive du texte en mai.

« Les objectifs étaient ambitieux mais aucun d'entre eux n'a été atteint »

Ces négociations sont d'autant plus cruciales que les deux dernières tentatives se sont soldées par des échecs. En 2002 et 2010, les membres de la Convention sur la diversité biologique avaient élaboré des plans stratégiques décennaux afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité. À Aichi, au Japon, les parties s'étaient entre autres entendues pour protéger 17 % des zones terrestres, sauvegarder 10 % des [espaces maritimes](#) et réduire au moins de moitié le taux de perte d'habitat naturel. « *Les objectifs en tant que tels étaient ambitieux, mais aucun d'entre eux n'a été atteint* », dit Juliette Landry à Reporterre.

Il est nécessaire que les négociations internationales entrent « *dans un nouvel âge de maturité* », selon Aleksandar Rankovic, enseignant à Sciences Po et auteur (avec François Gemenne et l'Atelier de cartographie de Sciences Po) de [l'Atlas de l'Anthropocène](#). « *On a besoin d'avoir des cibles et des objectifs plus précis, mieux quantifiés — voire quantifiés tout court. Jusqu'à présent, ils étaient pour la plupart qualitatifs.* »

Autre défi : mettre en place des mécanismes de suivi des mesures mises en place par les États. Jusqu'alors, ces derniers se contentaient de s'accorder sur les objectifs à atteindre, sans jamais rendre de comptes sur leurs actions concrètes. Afin d'éviter d'aboutir à une « COP de papier », la « redevabilité » et la transparence des États sont absolument essentielles, selon Jean-David Abel, responsable du réseau Biodiversité à France Nature Environnement. « *Il faut absolument que les États expliquent ce qu'ils font de manière régulière* », insiste-t-il. Il est également nécessaire, selon Juliette Landry, que ces nouveaux objectifs soient pris en compte à toutes les échelles de prise de décision, de la collectivité locale à la multinationale. « *Il va falloir mettre tout le monde dans la même barque pour avancer ensemble* », dit-elle.

[Les énergies fossiles coûtent 9,5 millions d'euros chaque minute](#)

Un autre chantier d'ampleur est celui des financements étatiques. « *On sait depuis longtemps que les subventions néfastes à la biodiversité sont un problème majeur*, explique Aleksandar Rankovic. Environ 800 milliards de dollars [690 milliards d'euros] d'aides sont accordés chaque année par les gouvernements à des secteurs dont on sait qu'ils sont très dommageables à la biodiversité, comme [l'agriculture intensive](#) ou les [énergies fossiles](#). En comparaison, quand on additionne tous les bouts de chandelles, on dépense à peine 150 milliards de dollars [130 milliards d'euros] pour la biodiversité par an, alors qu'il faudrait 800 milliards de dollars, selon les études les plus récentes, pour améliorer les réseaux d'aires protégées et surtout permettre aux secteurs les plus néfastes à la biodiversité et au climat de se transformer. »

Dans sa [version actuelle](#), le projet de cadre mondial de la biodiversité propose plusieurs leviers de protection pour la décennie à venir. Parmi eux, la restauration d'au moins 20 % des écosystèmes dégradés, la protection de 30 % des zones terrestres et maritimes, la réduction de deux tiers des pesticides rejetés dans l'environnement, l'élimination de la totalité des déchets plastiques ou encore la réduction de 50 % du taux d'introduction et d'établissement des [espèces invasives](#). Cette version du texte suggère également de réduire d'au moins 500 milliards de dollars par an (430 milliards d'euros) les subventions néfastes à la biodiversité. Elle invite, *a contrario*, à porter les ressources dédiées à la protection du vivant à au moins 200 milliards de dollars par an (172 milliards d'euros).

Ces objectifs, tout comme ceux de l'Accord de Paris, sont juridiquement contraignants mais pas obligatoires : les Parties sont engagées en droit international à les respecter mais aucune sanction ne pourra être appliquée s'ils ne le sont pas. Ce dispositif est censé assurer la présence d'autant de pays que possible autour de la table de négociations, l'existence d'amendes pouvant pousser certains à se retirer des discussions.

« La transformation du modèle économique et agricole, c'est cela le nerf de la guerre »

Selon Aleksandar Rankovic, les ambitions du texte pourraient être relevées. « *Il y a un principe qui gagnerait à être explicité : il ne s'agit pas d'un menu à la carte. Toutes ces mesures sont nécessaires pour aboutir à un résultat plutôt positif. Si l'on ne fait rien pour limiter la pollution agricole ou freiner la dissémination des espèces invasives, on aura beau augmenter les surfaces protégées, on n'arrangera en rien la situation.* »

Le chercheur estime également que le texte pourrait aller « plus loin » en ce qui concerne la protection et la reconnaissance des [droits des peuples autochtones et des communautés locales](#), qui font partie des principaux acteurs de la lutte pour la défense de la biodiversité. Quant à l'objectif de conservation de 30 % des zones terrestres et maritimes, il s'agit d'une fourchette basse, assure-t-il : selon les publications scientifiques les plus récentes, il faudrait protéger la moitié de la surface planétaire pour sauvegarder efficacement le vivant. « *Beaucoup de pays brandissent cet objectif de 30 % en étendard. On a tendance à ne parler que de ça. Les aires protégées sont très importantes, mais ce coup de projecteur est trop*

sélectif. Tout ce qui touche à la transformation du modèle économique et agricole, c'est cela le nerf de la guerre. »

Difficile de prédire comment ce texte va évoluer au cours des négociations. Quelques points de tension apparaissent néanmoins déjà sur la quantification des objectifs, notamment sur le pourcentage de réduction des rejets de pesticides dans l'environnement. Certains pays sont également frileux à l'idée d'établir des liens entre les objectifs de préservation de la biodiversité et ceux d'atténuation du réchauffement climatique. *« Les pays qui affichent une ambition forte ont encore du mal à défendre leurs positions, tandis que ceux qui n'en veulent pas tirent à boulets rouges, explique Aleksandar Rankovic. En juin dernier, la Chine disait par exemple que si l'on allait trop loin dans l'évaluation de l'ambition des États, on enfreindrait leur souveraineté. »*

Les pays agro-exportateurs, comme le Brésil et l'Argentine, sont parmi les plus déterminés à réduire les ambitions de ce texte, souligne le chercheur. Des lignes de fracture apparaissent également entre les pays développés et les pays en voie de développement au sujet du financement des actions en faveur de la biodiversité. Ces dernières sont en effet souvent perçues comme un obstacle au développement économique. *« Pour les pays en développement, il sera compliqué de trouver un accord sans engagement financier, notamment des pays développés »,* note Juliette Landry.

C'est donc un travail de titan qui attend les négociateurs d'ici la signature finale de ce texte, en mai 2022. Son ambition, précisent les Nations Unies, est de permettre aux êtres humains de *« vivre en harmonie avec la nature »* d'ici à 2050. Reste à traduire cette déclaration d'intention en mesures concrètes.